

Dios Exploration Inc

(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION (LA « PROCURATION »)

Assemblée générale et annuelle
13h30 (heure de Montréal) le 20 juin 2019
Novotel, salon Picardie, 1180 rue de la Montagne,
Montréal, QC H3G 1Z1
(l'« assemblée »)

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES : 17 mai 2019

NUMÉRO DE CONTRÔLE :

NUMÉRO DE SÉQUENCE :

ÉCHÉANCE POUR LA PRÉSENTATION DE

LA PROCURATION : 13h30 (heure de Montréal) le 18 juin 2019

FAÇONS DE VOTER	
INTERNET	Rendez-vous au www.voteproxonline.com et saisissez le numéro de contrôle à 12 chiffres indiqué ci-dessus.
TÉLÉCOPIEUR	416 595-9593
POSTE OU REMISE EN MAINS PROPRES	Compagnie Trust TSX 100, rue Adelaide Ouest, bureau 301 Toronto (Ontario) M5H 4H1

Par la présente, le soussigné désigne **Marie-José Girard, présidente** de la société ou, à défaut de lui, **René Lacroix, chef des finances** de la société (les « représentants de la direction ») ou, au lieu de ceux-ci, la personne désignée suivante

Nom de la personne désignée en caractères d'imprimerie

à titre de fondé de pouvoir chargé de le représenter à l'assemblée et autorisé à agir et à voter en son nom relativement à toutes les questions qui seront dûment présentées à l'assemblée ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, de la même manière et avec les mêmes pouvoirs que si le soussigné était lui-même présent à ladite assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous, s'il y en a.

– VEUILLEZ CONSULTER LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU VOTE AU VERSO –

RÉSOLUTIONS – LE TEXTE SURLIGNÉ AU-DESSUS DES CASES INDIQUE LES RECOMMANDATIONS DE VOTE DE LA DIRECTION

1. Élection des administrateurs

- a) Marie-José Girard
- b) Roger Guévremont
- c) René Lacroix
- d) Normand Payette
- e) Aline Leclerc

POUR

ABSTENTION

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

2. Nomination des auditeurs

Nomination de **Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.** comme auditeurs de la société pour le prochain exercice et autorisation des administrateurs de fixer la rémunération des auditeurs.

POUR

ABSTENTION

☐☐

La présente procuration annule et remplace toutes les procurations antérieures et ELLE DOIT ÊTRE SIGNÉE.

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Signature du propriétaire inscrit

Date (MM/JJ/AAAA)

Lignes directrices et conditions relatives au vote par procuration

1. LA PRÉSENTE PROCURATION EST SOLLICITÉE PAR LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.
2. IL Y A LIEU DE LIRE LA PRÉSENTE PROCURATION CONJOINTEMENT AVEC LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE AVANT DE VOTER.
3. Si vous nommez les représentants de la direction pour exercer les droits de vote rattachés à vos titres, ils voteront conformément à vos instructions ou, en l'absence d'instructions, conformément aux recommandations de vote de la direction relativement à chacune des résolutions figurant au verso. Si vous désignez une autre personne pour qu'elle exerce les droits de vote afférents à vos titres, celle-ci votera également conformément à vos instructions ou, en l'absence d'instructions, à son gré.
4. La présente procuration confère à la personne désignée le pouvoir de voter à son gré relativement aux modifications ou aux changements touchant les questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui l'accompagne et aux questions dûment présentées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
5. Chaque porteur de titres a le droit de désigner une personne autre que les représentants de la direction indiqués aux présentes pour le représenter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Il peut exercer ce droit en inscrivant dans l'espace prévu à cette fin le nom de la personne désignée, laquelle n'est pas tenue d'être un porteur de titres de la Société.
6. Pour être valide, la présente procuration doit être signée. Prière de la dater. Si aucune date ne figure sur la procuration, elle sera réputée porter la date de sa mise à la poste à l'intention des porteurs de titres de la Société.
7. Pour être valide, la présente procuration doit être présentée au moyen de l'une des **façons de voter** et elle doit être reçue par la Compagnie Trust TSX avant l'échéance pour la présentation de la procuration indiquée au verso ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, pas moins de 48 heures (samedi, dimanche et jours fériés exceptés) avant la reprise de l'assemblée ajournée ou reportée. Le président de l'assemblée pourra à son gré accepter ou rejeter les procurations présentées en retard, et il n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter en particulier certaines procurations.
8. Si le porteur de titres est une société, la procuration doit être signée par un dirigeant ou un avocat dûment autorisé de celle-ci; le porteur de titres pourrait devoir fournir des documents attestant la capacité du signataire à signer la procuration.
9. Les lignes directrices pour la bonne exécution de la procuration sont disponibles au www.stac.ca. Reportez-vous au document *Proxy Protocol*.

Investisseurs inSite

La Compagnie Trust TSX offre sans frais aux porteurs de titres un accès sécurisé 24 h/24 à toutes les données de leur compte, comprenant un sommaire de leurs avoirs, un historique des transactions, des liens vers des formulaires utiles et une foire aux questions.

Pour vous inscrire, visitez le www.tsxtrust.com/investorinsite.

Cliquez sur « Inscrivez-vous en ligne maintenant », puis remplissez le formulaire d'inscription. Appelez-nous sans frais au 1-866-600-5869 si vous avez des questions.